

**COMMUNE DE BLENNES****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du 28 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit et le vingt huit juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

**Présents** : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – SANCHEZ – Mmes MORTREUIL – DESSOUT – PRISE – LABBE – LAKEBIR – VANACORE

**absent** : Laurent YONNET

**Secrétaire de séance** : Sandra DESSOUT

Suite au courrier des services préfectoraux du 18 juin 2018, les délibérations n°s 2018-3/10 et 2018-3/12 du 13 avril 2018 doivent être rapportées car elles ne respectent pas certaines conditions de forme. Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants pour vote d'une nouvelle délibération :

- ♦ Vote du taux d'indemnité de Mme Claire MORTREUIL, conseiller municipal titulaire de la délégation « animation »
- ♦ Désignation d'un délégué au sein de la commission communale « entretien de la commune et des bâtiments » en remplacement de Michel PLANCKE, décédé

Les membres du Conseil Municipal ACCEPTENT à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Délibération n° 2018-5/1

**Désignation d'un délégué au sein de la commission communale « entretien de la commune et des bâtiments »**

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de la Préfecture du 18 juin 2018  
Dit que la délibération n° 2018-3/10 du 13 avril 2018 est retirée et est remplacée par la délibération suivante : (En effet, le vote n'avait pas eu lieu à bulletin secret alors que le conseil municipal n'avait pas voté en ce sens et qu'un seul conseiller s'était déclaré candidat) :*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Monsieur Michel PLANCKE, décédé, au sein de la commission communale « entretien de la commune et rénovation des bâtiments »

Monsieur Laurent BARDIN, conseiller municipal, se déclare candidat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,
- DESIGNER Monsieur Laurent BARDIN, membre de la commission « entretien de la commune et rénovation des bâtiments »

-----°0°0°0°0°-----

Délibération n° 2018-5/2

**Versement des indemnités de fonction à un conseiller municipal titulaire d'une délégation**

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de la Préfecture du 18 juin 2018  
Dit que la délibération n° 2018-3/12 du 13 avril 2018 est retirée et est remplacée par la délibération suivante (en effet, le tableau annexe récapitulant les indemnités de fonctions des élus n'était pas joint à la délibération) :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'allouer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 une indemnité de fonction à Mme Claire MORTREUIL, conseiller municipal déléguée aux affaires « Animation, fêtes et vie associative » par arrêté municipal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- Fixe le taux de l'indemnité à 3.156 % de l'indice 1022 soit 122.15 € (brut mensuel)
- Dit que les indemnités de fonctions seront versées mensuellement.
- Valide le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

**Aménagement de la place publique et d'un local commercial – marchés rectifiés**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des contraintes de travaux ont amené certaines entreprises à modifier leur offre et que le montant des marchés a été modifié pour les lots 1-2-3-4-9.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des nouveaux coûts lot par lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**PREND NOTE et VALIDE**, le nouveau chiffrage des travaux, qui s'établit comme suit :

➤ **Lot n° 1 – VRD**

Entreprise Jean LEFEVRE (route de Montereau – 77130 CANNES ECLUSE)

Montant des travaux : 72 261.07 € (au lieu de 80 458.87 €)

➤ **Lot n° 2 – maçonnerie**

Entreprise Bernard DELARUE (rue de Sade – 89150 VALLERY)

Montant des travaux : 25 198.76 € (au lieu de 30 970.40 €)

➤ **Lot n° 3 - menuiserie extérieure**

Entreprise BEGUE Jean-Luc (1 rue des Sablons – 77940 DIANT)

Montant des travaux : 5 428.05 € HT (au lieu de 2 225.34 €)

➤ **Lot n° 4 – Serrurerie**

Entreprise LIORET (15 rue Grande -77710 PALEY)

Montant des travaux : 4 733.40 € HT (au lieu de 18 531.80 €)

➤ **Lot n° 5 – Isolation/cloisonnement/menuiserie intérieure**

Entreprise Bernard DELARUE (rue de Sade – 89150 VALLERY)

Montant des travaux : 6 037.98 € HT

➤ **Lot n° 6 – électricité/éclairage public**

Société BLANC Dominique (Villoiseau – 77940 BLENNES)

Montant des travaux : 18 527.28 € HT (au lieu de 18 761.79 €)

➤ **Lot n° 7 – Plomberie**

LA LOUISIANE (18 rue Buzelin – 75018 PARIS)

Montant des travaux : 1 405.50 € HT

➤ **Lot n° 8 – Peinture**

Entreprise KUFIT (45120 CHALETTE SUR LOING)

Montant des travaux : 6 595.35 € HT

➤ **Lot n° 9 – espaces verts/mobilier urbain**

Société DAUPHIN (ZA de Richebourg – 77940 VOULX)

Montant des travaux : 7 588.00 € HT (au lieu de 21 813.60 €)

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 147 775.39 € hors taxes (173 625.01 € TTC)**

-----°°°°°°-----

**Convention de mise à disposition des parcelles communales C-354 et C-355 (Launoy)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'une habitante de Saint Ange le Vieil qui souhaiterait mettre à paître des béliers et des brebis de race rustique sur les parcelles communales C-354 et 355 à Launoy.

Le pré serait ainsi entretenu et les clôtures remises en état.

Pascal DALICIEUX propose la rédaction d'une convention de mise à disposition sans contrepartie financière pour une durée de un an à compter de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR :

**ACCEPTE** de mettre les parcelles C-354 et C-355 à disposition de Mme Anne-Gaëlle BLANC

**CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger la convention correspondante

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

-----°°°°°°-----

**Proposition de partenariat avec le conservatoire de musique de Montereau**

Par courrier en date du 12 juin 2018, Monsieur James CHERON, Maire de Montereau informe la municipalité de la possibilité d'établir un accord de partenariat avec la ville de Montereau visant à

réduire les tarifs d'entrée des administrés blennois au Conservatoire de Musique Gaston Litaize, la commune prenant à sa charge la différence entre les tarifs « Montereais » et « extérieurs », sachant que le prix du forfait pratique musicale est de 150 euros pour les résidents montereais et de 500 euros pour les non résidents, soit un coût pour la commune de 350 euros par élève.

Le conservatoire propose également une formule « Pass Musical » permettant aux enfants de 6 à 8 ans la découverte de plusieurs activités et instruments durant une année au prix de 20 euros pour les habitants de Montereau contre 85 euros pour les extérieurs.

Les conseillers se disent très conscients de l'intérêt de l'apprentissage des activités musicales et théâtrales pour leurs administrés, mais déplorent que ce partenariat ne dégage pas un intérêt financier plus important ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Considérant la dépense éventuelle qui incomberait à la commune

Considérant les contraintes budgétaires induites par la baisse des dotations de l'Etat

Considérant par ailleurs que le dispositif « Pass Musical » permettrait aux jeunes Blennois de découvrir la musique, le théâtre, et le chant pour un coût résiduel acceptable pour la commune de Blennes

- ♦ **REFUSE** de conclure cet accord de partenariat avec la ville de Montereau pour l'ensemble des prestations proposées
  
- ♦ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de Montereau Fault Yonne la possibilité de faire bénéficier ses administrés du tarif « résidents » pour le *Pass Musical*, et accepte de prendre à sa charge la différence de tarif, soit 65 euros par élève.

-----°°°°°°-----

Délibération n° 2018-5/6

### **Finances communales – Décision modificative n° 2**

Suite à la dissolution de la CC du Bocage Gâtinais, la provision constituée au titre de la compétence numérique a été remboursée à la commune de Blennes, cette somme devant être reversée à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, suite au transfert de compétence.

Selon le tableau de répartition de l'actif établi par la CC du Bocage-Gâtinais, la commune de Blennes a reçu la somme de 26 706 €.

Par conséquent, il y a lieu de procéder au vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018, afin de permettre de régulariser les opérations comptables :

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
001	001	OPFI	Déficit d'investissement reporté	- 26 706.00
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 26 706.00

-----°°°°°°-----

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux place publique**

Messieurs Dalicieux et Solazzo font un point sur l'avancement des travaux : les travaux sont quasiment terminés, la place publique sera à nouveau accessible à partir du 6 juillet pour le stationnement. Les finitions et autres interventions prévues se poursuivront cet été et à l'automne (plantations/pose mobilier et équipements divers). Une présence quotidienne a été nécessaire afin d'adapter les contraintes techniques aux besoins et attentes du projet.

L'entreprise de réinsertion Initiatives 77 est intervenue les 25, 26, 27 et 29 juin. Les missions qui leur ont été confiées ont permis de compenser un peu le retard pris sur le planning prévisionnel

d'entretien de la commune en raison des aléas météo et de diverses pannes de matériel. Ils ont effectué diverses tâches d'entretien, de terrassement, de petite maçonnerie et de manutentions que nos agents n'ont pu faire comme prévu.

La secrétaire de séance



Le Maire,

